

Date de convocation : 20/10/2025

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

en présence : 12

votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois d'octobre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, GRANDIAU Maxime, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, MARTIN Gérard, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCQ Jean-Michel, PICAUD Christophe.

Absents excusés : DRICOURT Benoît, MARSON Paola.

Absents non excusés : /

Procurations : DRICOURT Benoît donne procuration à DEGAUCHY Marc, MARSON Paola donne procuration à FACHE Olivier.

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : CORDEVANT Yasmina

| N° de délibération | Objet des délibérations                                                                                                                     | Résultat du Vote          |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
|                    | Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15/09/2025                                                                   | Adopté à l'unanimité      |
| 2025-027           | Rapport d'observations définitives de la CRC sur la gestion du contrôle de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais pour l'exercice 2018 | Adopté à l'unanimité      |
| 2025-028           | Rapport d'activités du SE60                                                                                                                 | Adopté à l'unanimité      |
| 2025-029           | Rapport annuel de la délégation ADTO SAO pour l'année 2024                                                                                  | Adopté à l'unanimité      |
|                    | Protection Sociale Complémentaire risque prévoyance                                                                                         | Projet à présenter au CST |
|                    | Protection Sociale Complémentaire risque santé                                                                                              | Projet à présenter au CST |
|                    |                                                                                                                                             |                           |
|                    |                                                                                                                                             |                           |

  
Le Maire  
Marc DEGAUCHY

Secrétaire de Séance

  
CORDEVANT Yasmina

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative). Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).